

INFOS FLASH

Mairie de
Saint Bauzille
de Montmel

tél : 04 67 86 93 21

Email :

mairie@saintbauzilledemontmel.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h à 10h et de 16h00
à 18h30

Mardi de 10h à 12h

Mercredi de 8h à 10h

Jeudi de 8h à 10h et
de 14h à 16h

Vendredi de 8h à 10h



Site internet :

www.saintbauzilledemontmel.fr

Mme le Maire et Mmes et
M. les adjoints reçoivent
sur rendez-vous pris au-
près du secrétariat de
mairie.



Covoiturage

En ce début d'année a été finalisé l'aménagement de places de covoiturage dans le cadre de la convention « Hérault Mobilités » signée entre la Communauté de communes et le Département de l'Hérault. Sur la commune, deux de ces aires sont à votre disposition : la première **rue du Claud de la Dame** (derrière le cimetière), la deuxième à l'entrée de **Favas**. N'hésitez pas à les utiliser.



Concert

Samedi 13 mars à 21h, la chorale les Garrigues vous propose un concert avec la chorale catalane NOVES VEUS DE CAPELLADES (région de Barcelone) ainsi que la chorale CARA I AQUI DE VALLBONA D' ANOIA au Chai du Domaine. Entrée libre.

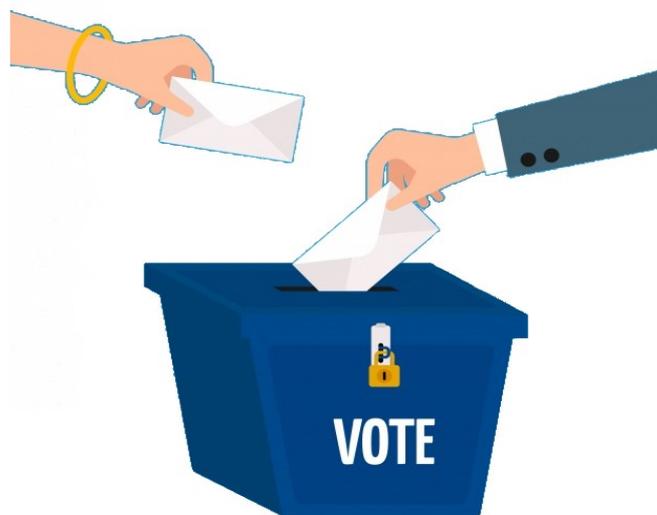


Élections municipales 2020

Destinées à renouveler l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, les élections municipales sont organisées les **15 et 22 mars 2020**.

Pour pouvoir voter à ces élections :

- Il faut avoir **18 ans révolus**, au plus tard la veille du scrutin, premier ou second tour.
- Il faut aussi être **inscrit sur les listes électorales** de la commune. Le jour du vote, une pièce d'identité ainsi que la carte électorale seront demandées.



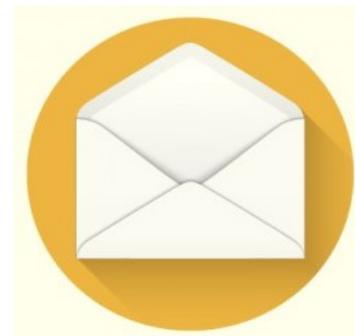
Les règles du scrutin :

La population en vigueur au 1er janvier 2020 sert de référence pour les prochaines élections municipales qui se tiendront en mars. Saint Bauzille affiche 1046 habitants et de ce fait, le mode de scrutin qui s'applique n'est plus le même que celui de 2014. De plus, des modifications législatives sont aussi à appliquer :

- Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont élus au **scrutin proportionnel de liste** avec prime majoritaire. **Les listes sont non modifiables** : toute inscription, rayure, modification de l'ordre des candidats rendra le bulletin **nul**.
- L'**alternance d'un homme et d'une femme** dans la présentation des listes électorales est obligatoire.

- Les listes comporteront autant de candidats que de sièges à pourvoir au conseil municipal, **soit 15 pour Saint Bauzille**, avec au plus **2 candidats supplémentaires**.

- Les élus pressentis pour siéger à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup figureront clairement sur le bulletin de vote dans une liste communautaire qui devra elle aussi respecter la parité femmes-hommes.



- Cette liste communautaire devra comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, **soit 2 pour Saint Bauzille**, augmentée d'**1 candidat supplémentaire**.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé.

Lors de l'éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%.

La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Le bureau de vote sera installé dans la salle du conseil municipal, il sera ouvert à partir **de 8 heures jusqu'à 18 heures** ou plus, selon les instructions qui seront fixées par la préfecture.

Sont prévus aux dates suivantes selon le calendrier habituel

28 mars - Repas des Aînés

Chers aînés **nés en 1955 ou avant**, Madame le Maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux, vous invitent à partager un moment convivial **samedi 28 mars à 12h** au Chai du Domaine.

Vous recevrez prochainement vos invitations dans vos boîtes aux lettres. Merci de **confirmer votre présence avant le 7 mars** en vous inscrivant auprès de la mairie.



2 avril - Accueil des nouveaux arrivants



Vous êtes venus vous installer sur la commune de Saint Bauzille de Montmel en 2019 ou 2020 ? Ou un nouveau-né vient d'agrandir votre famille ?

Vous êtes cordialement invités à l'apéritif des nouveaux arrivants qui se tiendra dans la salle du Chai du Domaine **jeudi 2 avril à 19h**.

L'équipe municipale ainsi que des membres des différentes associations et des viticulteurs du village seront là pour vous souhaiter la bienvenue.

Afin de préparer au mieux cet événement, il est demandé aux personnes souhaitant participer à cette réception de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.